



# ARNICA MONTANA

Association scientifique d'études, d'information, de formation sur la biodiversité et sa protection.

Bio surveillance de la qualité de l'air

M.J.C. 35, rue Pasteur – 05100 BRIANÇON

☎ 04 92 20 38 60 - [arnica.montana@free.fr](mailto:arnica.montana@free.fr) / [www.arnica-montana.org](http://www.arnica-montana.org)

## AVIS DE L'ASSOCIATION ARNICA MONTANA SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LA GRAVE

Avis de l'association ARNICA MONTANA, association agréée par arrêté préfectoral dans le cadre départemental (au titre des articles L141-1, L. 141-21) du code de l'environnement) au titre de la Protection de l'environnement (arrêté préfectoral n°05-2018-10-15-004/renouvellement) et habilitée à siéger dans les instances consultatives départementales (arrêté préfectoral n°05-2017-10-03-001/renouvellement).

Nous prenons note de la révision du PLU de la commune de La GRAVE consistant en une modification du paragraphe 2.1.3 de l'article N2 visant à autoriser explicitement la réalisation de centrales hydroélectriques, conformément aux dispositions de la Loi Montagne.

Nous constatons avec inquiétude, actuellement dans les Hautes Alpes, une multiplication d'ouvrages de centrales ou « microcentrales » hydroélectriques sur les torrents d'altitude, parfois même en haute montagne. Le plus souvent, ces torrents sont des zones naturelles restées intactes.

Dans la plupart des cas, ces installations occasionnent un impact négatif important sur la biodiversité, impact disproportionné par rapport au faible bénéfice sur la transition énergétique (production d'électricité). Plusieurs projets existent d'ailleurs sur les torrents de la commune de La Grave.

Si le réchauffement climatique avec la mise en place de la transition énergétique est une urgence environnementale, la chute de la biodiversité avec les mesures pour l'enrayer est au **même titre** également une urgence environnementale.

Le département des Hautes Alpes et en particulier le Pays Briançonnais ne sont pas épargnés par la baisse brutale de la biodiversité comme le montrent les études que nous réalisons depuis plus de 30 ans et les travaux réalisés par d'autres structures. La diminution du nombre de contacts d'oiseaux dits « communs » lors de nos études sur l'avifaune, réalisées avec un protocole strict (voir Annexe page 2) dans plus de dix stations du Briançonnais, n'en est qu'un exemple, comme également la disparition de plus en plus de stations de plantes rares et/ou protégées.

Les torrents d'altitudes étant des milieux particulièrement fragiles, il est indispensable avant toute autorisation que **chaque projet** de centrale hydroélectrique face l'objet d'une **étude d'impact rigoureuse, la plus exhaustive possible, prenant en compte tous les aspects de la biodiversité** afin d'évaluer les risques sur la biodiversité par rapport au « bénéfice » en terme de transition énergétique (un peu à l'instar du principe bénéfice risque utilisé en médecine pour l'autorisation de mise sur le marché des médicaments).

Dans le cas où des autorisations seraient accordées, un suivi strict des travaux pour vérifier les préconisations environnementales devra être assuré.

Briançon el 21 mars 2021.

Le Président d'ARNICA MONTANA

ASSOCIATION ARNICA MONTANA  
COMMISSION ENVIRONNEMENT ET PROTECTION  
DES MILIEUX NATURELS

M.J.C. - 35 Rue Pasteur  
05100 BRIANÇON

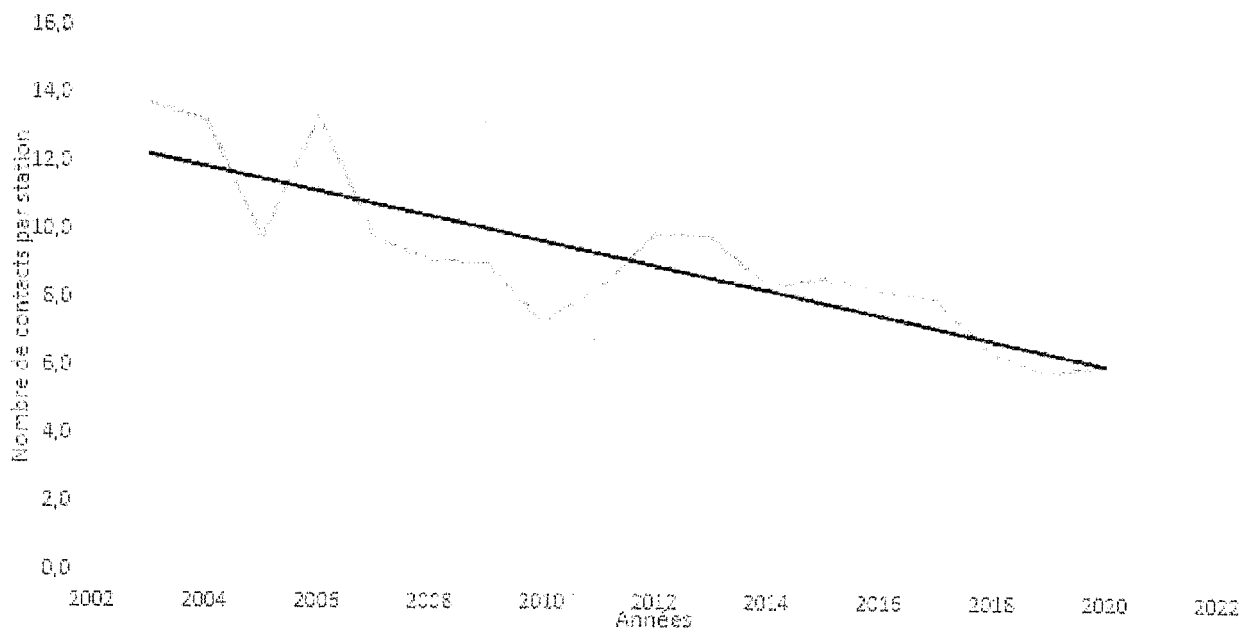
Tel : 04 92 21 22 73

  
Claude REMY

ANNEXE AVIS ARNICA MONTANA PLU LA GRAVE 21 avril 2021.

Graphique obtenu lors d'une étude ARNICA MONTANA sur l'évolution des populations d'oiseaux dits communs dans le Briançonnais. Inventaires réalisés selon la méthode des IPA (Blondel, Ferry et Frochet, 1970) sur 11 stations du Briançonnais.

Nombre total d'oiseaux contactés par point d'écoute Briançonnais.  
C. Rémy/ARNICA MONTANA



ASSOCIATION ARNICA MONTANA  
CONSERVATION ET PROTECTION  
DES OISEAUX COMMUNS  
MONTAGNE  
10000  
Tel : 04 92 21 10 10